

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MONTCALM

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Alexis, tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville du 258 rue Principale à Saint-Alexis et convoquée pour 20 heures, ce lundi 13 février 2017, séance à laquelle assistaient M^{me} la Conseillère Guylaine Perreault, MM. les Conseillers Denis Ricard, Louis Ricard, Michel Ricard et Gaston Wolfe, sous la Présidence du Maire, M. Robert Perreault.

Ouverture de la séance (20 h)

M. le Conseiller Pascal Thuot est absent à l'ouverture de cette séance.

2017-02-01 Sur proposition de M. le Conseiller Gaston Wolfe, il est résolu par les membres du
Adoption de conseil municipal présents que l'ordre du jour soit adopté.
l'ordre
du jour

M. le Conseiller Pascal Thuot se présente et siège (20 h 04).

2017-02-02 Sur proposition de M. le Conseiller Louis Ricard, il est résolu par les membres du
Approbation conseil municipal présents que le procès-verbal de la séance du 9 janvier 2017, qui a
procès-verbal été transmis aux membres du conseil et qui en ont pris connaissance soit adopté.
9 janvier
2017

Période de questions :

Un citoyen présent à la séance fait part de nouveau aux membres du conseil de la problématique et des inconvénients et irritants pour la santé qu'engendre la fumée de l'entreprise Léo Mailhot inc. de la rue Landry sur l'ensemble de la population du noyau villageois.

2017-02-03

DÉPÔT RAPPORT FINANCIER 2016
ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Le rapport financier 2016 de la Municipalité de Saint-Alexis et le rapport du vérificateur externe pour le même exercice financier sont déposés à la table du conseil conformément aux dispositions de l'article 176.1 du Code municipal du Québec. Sur proposition de M. le Conseiller Pascal Thuot, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que le conseil prenne acte du dépôt du rapport financier ainsi que du rapport du vérificateur.

2017-02-04

GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE
CONVOI CYCLISTES 1000 KM

Les membres du conseil ont pris connaissance de la correspondance de « Le Grand Défi Pierre Lavoie » relative à l'activité « Convoi cyclistes 1000 km » qui aura lieu le 17 juin 2017, à travers diverses municipalités de la région de Lanaudière, sur proposition de M. le Conseiller Gaston Wolfe, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, d'autoriser la circulation des cyclistes sur le territoire de la Municipalité de Saint-Alexis.

ET QU'

Aux fins de réalisation de cette activité, l'organisme devra :

- S'assurer d'un encadrement adéquat;
- S'assurer que les assurances qu'il détient couvrent ce genre d'activités.

2017-02-05

ARRÉRAGES DE TAXES
RECOUVREMENT

La liste des taxes impayées au 31 décembre 2016 est présentée aux membres du conseil, sur proposition de M. le Conseiller Louis Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que cette liste soit acceptée telle qu'elle est présentée et un avis est donné au secrétaire-trésorier en vertu des dispositions des articles 1022 et 1023 du Code municipal du Québec de la partie se rapportant à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, pour les matricules suivants :

Identification : 9688-02-8624

Exercice financier 2014	580,51 \$ plus intérêts
Exercice financier 2015	1595,53 \$ plus intérêts
Exercice financier 2016	1566,88 \$ plus intérêts

Identification : 9192-05-7961

Exercice financier 2014	116,01 \$ plus intérêts
Exercice financier 2015	726,00 \$ plus intérêts
Exercice financier 2016	836,19 \$ plus intérêts

2017-02-06

TIRS DE TRACTEURS ANTIQUES
SÉCURITÉ

Relativement au titre de la présente et suite à la demande du comité organisateur des activités à l'effet que les frais relatifs à la sécurité des lieux lors de la tenue des activités qui auront lieu le samedi 5 août 2017, soient assumés par la Municipalité de Saint-Alexis, sur proposition de M. le Conseiller Pascal Thuot, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, que la Municipalité de Saint-Alexis accepte d'assumer les frais du service de sécurité dispensé par une entreprise lors de la journée d'activités précédemment mentionnée.

2017-02-07

TIRS DE TRACTEURS ANTIQUES DE SAINT-ALEXIS
ACTIVITÉS DU 5 AOÛT 2017

Relativement au titre de la présente et dont les activités se dérouleront le samedi 5 août 2017, sur proposition de M^{me} la Conseillère Guylaine Perreault, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, d'autoriser le comité des Tirs de tracteurs antiques de Saint-Alexis à réaliser les activités sur le terrain de loisirs du 17 rue Masse avec accès à la salle communautaire.

ET QU'

aux fins de réalisation de ces activités, le comité devra :

- Voir à assurer la surveillance des lieux ;
- Prévoir les services sanitaires adéquats, s'il y a lieu ;
- Obtenir les permis requis, s'il y a lieu (vente de boissons, billets, etc.);
- S'assurer que les assurances qu'il détient couvrent ce genre d'activités.

2017-02-08

TIRS DE TRACTEURS ANTIQUES
PAIEMENT SERVICES DE SÉCURITÉ 2016

ATTENDU l'adoption par le conseil de la Municipalité de Saint-Alexis de la résolution portant le numéro 2016-02-07 à sa séance du 8 février 2016, à l'effet que :

« les frais relatifs à la sécurité des lieux lors de la tenue des activités qui aurait lieu le samedi 6 août 2016 (remis au 7 en cas de pluie) soient assumés par la Municipalité de Saint-Alexis »;

ATTENDU la correspondance datée du 16 janvier 2017 sous la signature de M. Gaston Wolfe, président du Comité des Tirs de tracteurs antiques de Saint-Alexis demandant le remboursement des frais engagés pour les services de sécurité du samedi 6 août 2016, totalisant la somme de 602,00 \$;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Louis Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que la Municipalité de Saint-Alexis accorde une aide financière au Comité des Tirs de tracteurs antiques de Saint-Alexis au montant de 602,00 \$.

2017-02-09

PRÉPOSÉ AU CONTRÔLE DES ANIMAUX

Conséquemment aux dispositions relatives à la circulation des chiens et autorisant la conclusion d'une entente pour l'application de la réglementation sur le territoire de la Municipalité de Saint-Alexis, sur proposition de M. le Conseiller Pascal Thuot, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, que :

- La Municipalité de Saint-Alexis retienne les services de « L'Inspecteur canin » du 678, rue Visitation, Saint-Charles-Borromée (Québec) J6E 7S3 aux fins d'application des dispositions réglementaires ;
- Le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alexis, à signer la documentation inhérente à cet engagement ;

- « L'inspecteur canin » soit nommé préposé au contrôle des animaux, de même que gardien d'enclos;
- Le présent engagement aura une durée de un (1) an à compter de l'adoption de la présente résolution;
- La Municipalité se réserve le droit de rescinder, restreindre et modifier le présent engagement.

2017-02-10

FESTIVAL ACADIEN DE LA NOUVELLE ACADIE
AIDE FINANCIÈRE

Suite à la demande d'aide financière présentée par le Festival acadien de la Nouvelle-Acadie en date du 19 janvier 2017, sous la signature de M^{me} Évangeline Richard, présidente du conseil d'administration. Ladite demande relative à un appui financier à la programmation de l'édition 2017 du festival annuel. Sur proposition de M. le Conseiller Michel Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, que la Municipalité de Saint-Alexis accorde une aide financière au montant de 500,00 \$.

2017-02-11

ÉCOLE NOTRE-DAME
LOCATION IMMEUBLE 17 RUE MASSE

Suite à la demande de M. Francys St-Georges, enseignant de l'école Notre-Dame de Saint-Alexis consistant à obtenir l'autorisation aux fins d'utiliser le terrain et la salle du 17 rue Masse pour la tenue de deux journées carnaval les 22 et 23 février 2017, sur proposition de M. le Conseiller Louis Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents d'autoriser la tenue de ladite activité sur le terrain et à la salle communautaire du 17 rue Masse,

ET QU'

Aux fins de réalisation de cette activité, la personne en charge devra :

- Voir à assurer la sécurité des lieux ;
- S'assurer d'un encadrement adéquat;
- S'assurer que les assurances qu'il détient couvrent ce genre d'activités.

ET QU'

Aux fins spécifiques de cette activité, l'utilisation des lieux sera sans frais.

Point d'ordre n° 11

« Construction d'un pavillon (abri de parc) au 17 rue Masse
11.1 Résultat ouverture des soumissions »

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport d'ouverture des soumissions du mercredi 8 février 2017, à 11 heures, pour des travaux de construction d'un pavillon dont le plus bas soumissionnaire est Construction Julien Dalpé inc. au montant de 40 025,10 \$, taxes incluses.

2017-02-12

SOUSSIONS – ATTRIBUTION
CONSTRUCTION D'UN PAVILLON
17 RUE MASSE

- ATTENDU la demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite pour la construction d'un pavillon (abri de parc) sur l'immeuble du 17 rue Masse à Saint-Alexis;
- ATTENDU QUE lesdites soumissions ont été ouvertes publiquement le mercredi 8 février 2017, à 11 heures ;
- ATTENDU QUE deux soumissions ont été déposées à la Municipalité dans le délai prévu, soit :
- Construction Julien Dalpé inc.
350, rue des Prés
Sainte-Marie-Salomé (Québec) J0K 2Z0
Le prix total de la soumission est 40 025,10 \$, taxes incluses.
 - René Gaudet et fils inc.
75, rue du Collège
Saint-Jacques (Québec) J0K 2R0
Le prix total de la soumission est 51 550,00 \$, taxes incluses.
- ATTENDU QUE le rapport d'ouverture et d'analyse des soumissions daté du 8 février 2017, recommande de retenir le plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Julien Dalpé inc. au coût de 40 025,10 \$ taxes incluses;
- EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Pascal Thuot, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :
- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
 - Le contrat relatif à des travaux de construction d'un pavillon sur l'immeuble du 17 rue Masse soit accordé à Construction Julien Dalpé inc., 350 rue des Prés, Sainte-Marie-Salomé, Québec, J0K 2Z0, au coût de 40 025,10 \$, taxes incluses, le tout en référence à sa soumission datée du 8 février 2017, la présente résolution fait foi du contrat;
 - Le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés pour et au nom de la Municipalité à signer toute documentation inhérente au dossier.

2017-02-13

DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES
ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE
ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017

- CONSIDÉRANT la tenue des élections municipales le 5 novembre 2017 ;
- CONSIDÉRANT QU' en vertu du règlement 330, la MRC de Montcalm procède à l'élection de son préfet par mode de suffrage universel conformément à l'article 210.29.2 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, et ce depuis 2009;

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'une rencontre « Post Mortem » le 28 novembre 2013 avec le président d'élection de la MRC et les présidents des municipalités locales afin de tracer un bilan de la procédure d'élection 2013 pour la préfecture, laquelle a permis d'identifier certaines pistes de solutions afin d'améliorer le processus électoral;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'une seule liste électorale MRC/municipalités locales diminuerait le risque d'erreurs par les scrutateurs, éviterait la double liste et toutes les procédures en double du processus actuel et diminuerait les coûts pour l'ensemble des organisations;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'une seule boîte de scrutin avec des bulletins de vote de couleurs différentes pour le maire, les conseillers et le préfet faciliterait la manipulation et allégerait la tâche du personnel électoral;

CONSIDÉRANT l'article 200 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* qui stipule que le président d'élection s'assure qu'il a à sa disposition une urne pour chaque bureau de vote;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M^{me} la Conseillère Guylaine Perreault, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :

- 1- Le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- 2- De demander au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) :
 - D'autoriser l'utilisation d'une seule liste électorale MRC/municipalités locales;
 - D'autoriser l'utilisation d'une seule boîte de scrutin avec des bulletins de vote de couleurs différentes pour le maire, les conseillers et le préfet;
- 3- De transmettre copie conforme de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au Directeur général des élections du Québec, à M. le député Nicolas Marceau, à M. le député Luc Thériault et à la MRC de Montcalm.

2017-02-14

CRÉVALE

CONSIDÉRANT QUE depuis près de 10 ans, le CREVALE a réussi, grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois à l'égard de la persévérance scolaire, et que des gains ont été enregistrés;

CONSIDÉRANT QUE Lanaudière est la troisième région du Québec quant aux gains entre les cohortes de 1998 et 2007 pour les taux de diplomation et de qualifications après sept ans au secondaire¹;

CONSIDÉRANT QUE malgré une augmentation portant son taux de diplomation au secondaire à 68,2 %, Lanaudière se classe parmi les cinq régions administratives du Québec ayant les plus faibles taux de diplomation¹;

CONSIDÉRANT QU' un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.)²;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs importants sur l'économie de la municipalité et de la région;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est l'affaire de tous; l'école a besoin de notre appui et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE la lecture et l'écriture sont nécessaires à l'apprentissage de toutes les matières scolaires et que c'est en éveillant tôt les enfants au monde de l'écrit qu'on obtient les meilleures chances d'en faire un jour de bons lecteurs;

CONSIDÉRANT QUE l'accompagnement parental joue un rôle de taille dans la persévérance des jeunes et se vit au quotidien, de diverses manières;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Pascal Thuot, il est résolu par les membres du conseil municipal présents de reconnaître la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre Municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux #JPS2017 et à relever le défi de « *Municipalité première de classe 2017* » en favorisant des initiatives favorables à persévérance scolaire :

- Offre d'activités d'éveil à la lecture parents-enfants;
- Mise en place de corridors scolaires;
- Investissement dans la bibliothèque municipale;
- Collaboration avec les écoles de notre milieu.

Point d'ordre n° 14

« Loisirs et culture

- **Projet de création d'un service intermunicipal de loisirs, recommandation embauche personne ressource**

Les membres du conseil ont pris connaissance du courriel transmis par la Municipalité de Saint-Esprit le mercredi 1^{er} février 2017, à l'effet que :

« Le conseil a unanimement décidé de ne pas signer d'entente intermunicipale de loisirs »

Éléments de discussions, soit l'affichage qui a été réalisé pour un poste à 5 jours semaine. Intérêt des candidats pour un poste à 3 jours semaine.

2017-02-15

RESCINDER RÉSOLUTIONS N^{OS} 2016-08-12 ET 2016-12-12 **PROJET DE CRÉATION D'UN SERVICE INTERMUNICIPAL** **DE LOISIRS/CONVENTION D'ENTENTE**

ATTENDU le projet de partenariat initié en 2016 avec les Municipalités de Saint-Liguori et de Saint-Esprit relativement au projet d'embauche d'une personne ressource en loisir et de la création d'un service intermunicipal en loisir;

ATTENDU l'adoption par le conseil de la Municipalité de Saint-Alexis de la résolution portant le numéro 2016-08-12 à sa séance du 8 août 2016, à l'effet de nommer des représentants au sein du comité intermunicipal de loisirs, affecter un montant de 1 000,00 \$ au budget opération, etc.;

ATTENDU l'adoption par le conseil de la Municipalité de Saint-Alexis de la résolution portant le numéro 2016-12-12 à sa séance du 5 décembre 2016, à savoir :

« autorise la conclusion d'une entente pour la création d'un service intermunicipal de loisirs avec les municipalités de Saint-Liguori et de Saint-Esprit »;

ATTENDU QUE suite aux différentes rencontres et tables de travail au projet ci-avant mentionné la résultante conclue à la diversité des besoins des parties à l'entente;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Esprit informait les Municipalités de Saint-Liguori et Saint-Alexis par courriel daté du 1^{er} février 2017 qu'elle ne procédera pas à la signature de l'entente intermunicipale de loisirs;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Louis Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :

- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- La Municipalité de Saint-Alexis informe les Municipalités de Saint-Liguori et Saint-Esprit qu'elle met fin au projet de la création d'un service intermunicipal de loisirs;

ET QUE

- La résolution portant le numéro 2016-08-12 adoptée le 8 août 2016 et la résolution portant le numéro 2016-12-12 adoptée le 5 décembre 2016 sont rescindées.

2017-02-16

FONDATION ESPACE JEUNESSE LANAUDIÈRE
AIDE FINANCIÈRE

Suite à la demande d'aide financière présentée par la Fondation Espace Jeunesse Lanaudière en date du 20 janvier 2017, sous la signature de M. Réjean Marsolais, secrétaire de la fondation. Ladite demande ayant pour but d'offrir un service de musicothérapie à des jeunes ayant des difficultés d'apprentissage de niveau moyen à sévère. Sur proposition de M. le Conseiller Louis Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, que la Municipalité de Saint-Alexis accorde une aide financière au montant de 75,00 \$.

Différents sujets discutés et/ou informations transmises n'entraînent pas l'adoption de résolution.

- Rapport sommaire émission permis 2016
 - Les membres du conseil prennent connaissance du rapport sommaire sur le nombre de permis émis en 2016 (construction, rénovation, démolition, lotissement, etc.)
- Projet d'aménagement de la cour de l'École Notre-Dame à Saint-Alexis
 - Les membres du conseil prennent connaissance du projet d'aménagement de la cour de l'École Notre-Dame à Saint-Alexis déposé à la Municipalité par M. Francys St-Georges, enseignant en déduction physique (plan, échancier, planification financière, etc.)

2017-02-17
Adoption des
comptes

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que les comptes suivants soient acceptés et payés, à savoir :

Comptes pré-autorisés payés

Rémunération des élus et salaires des employés 11772,71 \$

Services contractuels des matières résiduelles, de déneigement, d'exploitation des ouvrages pour l'eau potable et eaux usées, de téléphonie et de messagerie, d'électricité, déductions afférentes aux salaires et avantages sociaux, remises gouvernementales, participation financière à l'OMH, affranchissement du compteur postal 47814,17 \$

59586,88 \$

Comptes à payer

Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)	859,64 \$
Bélanger, Sauvé, avocats	287,44
BuroPlus	590,12
CertiLab	137,96
Distribution JF Parent inc.	59,00

Dunton, Rainville, avocats	2177,17
EBI environnement inc.	310,43
Entretien pays vert	3689,34
Épicerie, boucherie Caron-Dan senc	61,11
Fonds d'information sur le territoire	4,00
Groupe ISM	97,73
Joe Mini-Excavation	1019,83
Laboratoire Environex	408,40
Latendresse asphalte inc.	1724,63
Les pétroles Joliette inc.	1217,51
Les services EXP inc.	393,79
L'Inspecteur canin	385,17
M ^e Adélarde Éthier, notaire	7913,30
M ^{me} Ginette Beauséjour, insp. en bâtiment et en environnement	1538,14
M. Benoît Pelletier, insp. voirie	899,31
Martech signalisation inc.	624,91
MRC de Montcalm	4632,00
O. Coderre et fils ltée	1114,17
Petite Caisse a/s Rémy Lanoue	25,38
PG Solutions inc.	719,89
Photographie Christine	132,22
Postes Canada	74,32
Produits chimiques Sany inc.	101,95
Réseau Biblio CQLM	9553,52
Serge Daigle, entrepreneur électricien	2078,19
Techniclim inc.	3021,12
Xerox Canada ltée	476,37
	<hr/>
	<u>46328,06</u> \$

2017-02-18 Sur proposition de M. le Conseiller Gaston Wolfe, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, de clore la séance.

Robert Perreault,
Maire

Rémy Lanoue,
Directeur général et
Secrétaire-trésorier
